



Réseau des Écoles
de la 2^e Chance
en France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mots clés : Partenariat/Formation/Insertion des jeunes/Emploi

Réseau E2C France : signature d'une convention de partenariat avec OPCABAIA

Une convention de partenariat sera signée en février prochain entre le Réseau des Écoles de la 2^e Chance et l'Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage OPCABAIA. Hervé DEMARCO, Vice-Président du Réseau E2C France et Bernard CUVILLIER, Président d'OPCABAIA se retrouveront à Créteil, siège de l'E2C Val-de-Marne, pour officialiser cette première convention qui liera les deux structures pour une durée d'un an.

Une convention entre deux partenaires complémentaires et distincts dans leur mission

Au cœur de la problématique sociale, citoyenne et professionnelle, les Écoles de la 2^e Chance (E2C) offrent des solutions individualisées et innovantes à de jeunes adultes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi. Ancrées sur l'ensemble du territoire avec 116 sites, répartis dans 56 départements (+4 ultrapériphériques), les E2C françaises ont accueilli près de 15 000 stagiaires en 2016. La mission des Écoles de la 2^e Chance n'est pas seulement de former un futur salarié, mais également de l'aider à comprendre le monde dans lequel il évolue, à se situer dans la société et à en comprendre les mécanismes. Ce nouveau partenariat permettra de favoriser la connaissance des E2C dans les milieux bancaire et assurantiel.

Plus d'informations sur www.reseau-e2c.fr

OPCABAIA est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) chargé de collecter et de gérer les fonds de la formation professionnelle et de la Taxe d'Apprentissage des entreprises relevant de quatre branches professionnelles : Banques, Sociétés et Mutuelles d'Assurances, Agents Généraux d'Assurance et Sociétés d'Assistance. Il finance les actions de formations au titre du plan de formation et de la professionnalisation (Contrat de Professionnalisation, Période de Professionnalisation, Droit Individuel à la Formation, Validation des Acquis de l'Expérience, Bilan de compétences) et conseille les 8372 entreprises adhérentes sur leurs projets relatifs à la formation professionnelle de leurs salariés.

La signature de la convention de partenariat favorisera les échanges entre les Écoles de la 2^e chance et l'OPCABAIA, notamment dans le cadre de la taxe d'apprentissage.

Plus d'informations sur : www.opcabaia.fr

Mots clés : Partenariat/Formation/Insertion des jeunes/Emploi



Une convention de partenariat globale et structurante

Cette convention s'inscrit dans la continuité des contacts préexistant entre le Réseau E2C France et OPCABAIA, dans le cadre de l'affectation des fonds libres de la taxe d'apprentissage.

Dans le cadre de cette convention, les deux partenaires s'engagent autour de deux axes majeurs :

- Informer sur les actions et missions des Écoles de la 2^e Chance auprès des salariés et des adhérents d'OPCABAIA
- Susciter des initiatives permettant aux salariés d'OPCABAIA de s'impliquer auprès des E2C

La signature de cette convention de partenariat traduit la volonté commune de ces deux associations de renforcer leurs relations existantes et de développer de nouveaux axes de collaboration.



Signature de la convention de partenariat entre le Réseau E2C France et OPCABAIA avec (de gauche à droite) : Hervé DEMARCQ, Vice-Président du Réseau E2C France, Bernard CUVILLIER, Président de OPCABAIA et Nicolas CAUDRON, Vice-Président de OPCABAIA